

Collectif du Quartier Coupvray Bas (C.Q.C.B.)  
(Association 1901 en formation localisée 45 rue de Lesches).

Gérard Barbier au nom du Collectif. 20/11/2020

Regroupant actuellement une douzaine de propriétaires-occupants des habitats situés dans le lieu-dit du Bas-Couvray, proches de l'emplacement du Projet urbain, nous souhaitons être reconnus comme interlocuteur de groupe (acteur) dans le cadre de la Concertation.

Réunis difficilement dans les conditions de restriction de circulation, d'interdiction de regroupement physiques et de difficulté de communication entre nous, avec le peu de délai depuis la distribution du premier document d'enquête par la mairie, nous avons exploité les premières réponses à un questionnaire distribué à une centaine de riverains directement impactés.

Veuillez trouver ci-après nos premières doléances.

1. **Reconnaître** notre collectif comme acteur (en attendant nous demanderons de transiter par l'association Défense du site Esbly-Couvray qui crée contre le Silo agricole sur le port)
2. **Prolonger** la concertation jusqu'à une période où un minimum de contacts seront possibles (15 décembre?)
3. **Prévoir** un échange direct entre Collectif (CQCB) et Mairie
4. **Traiter les points essentiels qui nous impactent**
  1. Les circulations (voitures, chantier, promenade, touristes, cycles, Edpm, enfants...)
  2. La zone naturelle (biodiversité, cadre de vie, nuisances, trame verte et bleue, sécurité,)
  3. Circulation globale dans Coupvray (impact des nouveaux logements déjà en cours au sud dans la liaison N3, Roissy, bouclage Francilienne A1, ... avant même ce secteur, liaisons Gares Esbly impact du parking payant, croisements, gare RER ou TGV)
  4. Une simulation d'itinéraires types selon les activités envisagées ( habitat local et proche, tourisme Disney, Stationnement fluvial, activités commerciales festives, dont hôtellerie locale ou itinérante (un hôtel flottant est-il compatible avec le droit de suite dans ce domaine dans la Convention Disney) ?.
  5. Poids d'intérêt de cette opération pour justifier son classement dans l'Opération d'Intérêt Nationale de Disney, justifiant ainsi des procédures spécifiques.
  6. La zone d'entrée du port projeté se trouve en vue directe depuis la maison Louis Braille et de son jardin (pourvu que les taillis qui sont non entretenus soient de nouveau dégagés) que ce soient les ABF ou les Sites ont-ils été consultés ?
5. **Accessoirement** tenir compte d'un ensemble de reproches et questionnements secondaires :
  - Avoir réalisé 7 années d'études sans rapprochement avec les riverains, sans réunion publique.
  - Lancer cette opération pendant cette période de crise où les esprits sont ailleurs
    - bilan d'une conférence (hors statistiques « analytics » attendue de Com VEA)

- Absence de règles prédéfinies et acceptées autres que conditions live FB
  - 6 participants inscrits, 3 intéressés
  - 3 sur 12 riverains directs ont suivi
  - 35 « aime » avec seulement 2 identifiés Coupvray  
les autres élus ou salariés associés au MO (tentative d'influence?)
  - ~50 poseurs de commentaires (5 riverains identifiés de Coupvray)
  - ~170 remarques/questions pendant le débat (300 avec réponses ultérieures)
- Dissocier développement urbain et activité portuaire
  - Effectuer une étude poussée sur d'autres sites pour un port.
    - Niveau Coupvray (emplacement retenu encore renouvelé dans la modification 3 du PLUI non encore close)
    - Niveau Val d'Europe puisque financement de ce niveau ne serait-ce qu'en études (Esbly, St Germain , branche alimentaire bassin existant , port de commerce ...) et liaison directe Disney par TCSP, pourquoi ne pas anticiper par navette autonome type Navya ?
    - Niveau département ou régional puisque sollicitation subventions et échanges intérêts communs EPCI (secteurs 3 et 4 MLV) extension aménagement Chalifert, Lagny, Meaux. En libérant de conflits politiques (UDI/ AGIR/ LR/ autres) en attendant l'après élections régionales-départementales.
  - Inventaires de l'environnement « technique »
    - Proximité du viaduc TGV (les études bruit ne prévoyaient pas d'autre urbanisation avant Chauds Soleil les mesures les plus proches étaient zone publique non résidence.
    - Les retombées des nuisances Compostière (vallée sous les vents d'ouest amenant poussières et odeurs) en cours d'agrandissement.
    - Corridor venteux le long côte de Chalifert.(témoins les arbres renversés.) perturbateur juste sur la bassin prévu du port.
    - Le coude du canal et la proximité écluse. (dangers et embouteillages)
    - Les usages prioritaires de transports pondéreux (réellement économiseurs dans le mode de transports) en particulier le conflit avec les prévisions Terzéo et la suite des développement Grand Paris. (les pollutions de ces moteurs de péniches sont pour autant non négligeables tant en bruit qu'en émissions dans l'eau de refroidissement et dans les fumées dont l'odeur persiste longtemps), Beaucoup de péniches sont anciennes et peu performantes, leur lenteur provoque une gêne de longue durée, leur mode de propulsion est le fruit d'une évolution sur l'environnement qui est loin de la batellerie de halage silencieux à cheval de trait. En tenir compte est du ressort de VNF. (Contrôles de vitesse et bruit à effectuer).
    - Les doutes sur la circulation de nuit. C'est l'état existant le 6/11 qui a été exprimé par les représentants VNF, pourtant les écluses sont « modernisées et automatisées » la dernière celle de Chalifert remise en service le 16, rien donc dorénavant n'empêche la circulation jour et nuit comme cela se pratique sur d'autres parcours.
    - La non connaissance des répercussions sur le niveau de nappe.
      - La concertation est une anticipation sur des résultats d'étude attendue pour mi 2021
      - Des assèchements spécifiques de l'année est elle consécutive à la sécheresse générale (d'où l'état possible de catastrophe naturelle dont inventaire en cours) ou au drainage d'ensemble suite au Bep27 (même nappe alluviale de part et d'autre du canal) niveau exceptionnellement bas dans les puits.

- Les répercussions à long terme de la géothermie proposée pour les logements « Passiv-Haus ».
  - Détailler l'assainissement Pluvial et Eaux usées du nord canal. Les infiltrations individuelles du pluvial ne fonctionnent pas dans les sols argileux et limoneux, le réseau pluvial n'existe que pour les caniveaux de rues, et les sur-verses accidentelles dans le réseau d'assainissement provoquent à chaque phénomène orageux des refoulements dans les propriétés ou des rejets dans le canal. Ceci pour tout le bassin versant nord ouest depuis les Rouillardes. Les postes de refoulements surtout celui du passage canal, sont fréquemment en défaut et parfois avec émanations gazeuses dangereuses et désagréables.
- Rétablir le chemin de randonnées GR14a, le distinguer des circulations cyclistes et équestres, assurer les continuités sécurisées d'origine au niveau du raz de l'eau afin d'éviter les gênes aux plus proches riverains, ou proposer les compensations légitimes.